

du registre des délibérations du Conseil  
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes  
Séance du Lundi 13 septembre 2021

CCPC/2021256-012

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (30) : J-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, A. BOUSQUET (pouvoir à M. GARCIA), P. CAMPS, J. COLL, C. COLOMER, J. CORDELETTE, J-L. DEMELIN, F. DESCLAUX, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, J-L. LACUBE, C. LANDRIEU (pouvoir à P. CAMPS), J-D. LAPORTE, LE TOAN-BARES (pouvoir à J-L. DEMELIN), A. LUNEAU, D. MARIN (pouvoir à P. BATAILLE), F. MARTIN (pouvoir à H. BAUDET), F. OMAHSAN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, S. PONS, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. SANTANACH, A. TAHOSES, S. VAILLS (pouvoir à P. PETITQUEUX), G. VICENS.

Date de convocation : 7 septembre 2021

Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE

**Objet : Marché de service : assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un circuit de VTT Crosscountry**

Le lundi 13 septembre 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

**Le Président explique que :**

Dans le cadre de la préparation olympique 2024, la Fédération Française de Cyclisme souhaite développer des sites d'entraînement dédiés à la pratique du VTT cross-country olympique. Pour la réalisation de cette opération la Communauté de communes Pyrénées Catalanes en collaboration avec le CREPS CNEA de Font-Romeu recherche un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner dans la réalisation de ce projet.

Le budget prévisionnel prévu est de 40 000€

Marché ordinaire/procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique

Pour une durée de 12 mois maximum jusqu'à la livraison en juin 2022.

Mise en ligne de la consultation sur notre profil acheteur : [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com) le 21.06.2021

**Résultat de la consultation :**

La procédure a été clôturée le 12 juillet 2021 à 12h et 1 offre a été reçue dans les délais (validité des offres 120jrs)

- INFRA CONCEPT SERVICE (M. Sabarthes et M. Faury) 12/07/2021 à 11h16

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

- Critère Prix des prestations

Pondéré à 40 sur 100 points.

Devis estimatif quantitatif fourni par le soumissionnaire

- Critère Valeur technique

Pondéré à 60 sur 100 points.

Au vu du mémoire technique justificatif

- Les moyens mis en œuvre pour la réalisation des travaux (définition des équipes en personnel et matériel, rendement) (20 points)
- L'organisation pour la réalisation du chantier et le respect des délais (20 points)
- La prise en compte du développement durable et de l'intégration paysagère (20 points)

Une seule offre ayant été reçue avec une prestation chiffrée à 86 000€

Une négociation a été menée le 3 Septembre 2021.

Il a été demandé un nouveau chiffrage en tenant compte de l'étude de faisabilité et de l'avancement du projet.

Il est proposé une offre à 68 350€ HT, soit un surcoût de 28 350€ par rapport au budget prévisionnel prévu de 40 000€.

Candidats	Classement	Prix	Technique			Total
		/40	Moyens mis en place pour la réalisation/20	Organisation pour la réalisation du chantier /20	Developpement durable et intégration paysagère /20	
INFRA CONCEPT SERVICE (Mr Sabarthes et Mr Faury) --- Offre négociée ---	1	40	20	20	15	95

Les offres relatives à ce marché ont été examinées en Commission MAPA, réunie le 10 Septembre 2021 à 14h. Cette dernière propose de classer le marché infructueux en raison du surcoût de l'offre et d'engager une nouvelle consultation de maîtrise d'œuvre.

Le président demande à l'assemblée de se prononcer

**OÙ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :**

- DECIDE de retenir la proposition de la Commission MAPA.
- DE RENDRE le marché infructueux en raison du surcoût de l'offre par rapport au budget prévisionnel ;
- D'ENGAGER une nouvelle consultation de maîtrise d'œuvre pour le projet ;
- AUTORISE le président à signer tous documents à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Llagonne, le 13 septembre 2021

Pierre BATAILLE  
Président

